

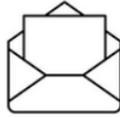


**La Fabrique des Ministères Sociaux
présente**



**Faciliter l'accès aux
droits pour les personnes
sans domicile stable, en
simplifiant la gestion de
la domiciliation**

<https://domifa.fabrique.social.gouv.fr/>



QU'EST CE QUE DOMIFA ?

DomiFa est un outil numérique permettant aux organismes domiciliaires de simplifier la gestion de la domiciliation des personnes sans domicile stable.

DomiFa s'adresse aux **CCAS, CIAS, communes et tout autre organisme agréé** (associations, hôpitaux...) et a pour objectifs de sécuriser le processus de domiciliation, tout en permettant de libérer du temps pour l'accompagnement social.

DomiFa est accessible via une **plateforme web** sécurisée. Elle est disponible gratuitement et permet aux structures de réaliser les fonctionnalités qui sont au cœur de la domiciliation :

- Instruction et validation des demandes
- Enregistrement des passages et des interactions
- Suivi du courrier reçu et distribué
- Gestion des domiciliations et des échéances associées

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, veuillez nous contacter sur l'adresse mail suivante : contact.domifa@fabrique.social.gouv.fr